Publié le : 07/07/2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_126-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 juillet 2026

Date de convocation : 26 juin 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 6 juillet 2026

L'an, deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwénaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs Gwénaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Anne JOSEPH, Mauricette DIRR, Chihaidine HAMOUZA, Arnaud REVAULT, David AILLET, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC, Guy HEURTAULT.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs. Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Matthieu MOISAN, Alexis POIDEVIN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Emmanuelle BAZIN donne procuration à Monsieur Patrick MENARD
Monsieur Matthieu MOISAN donne procuration à Madame Adeline BRIVE
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Natacha CARRO

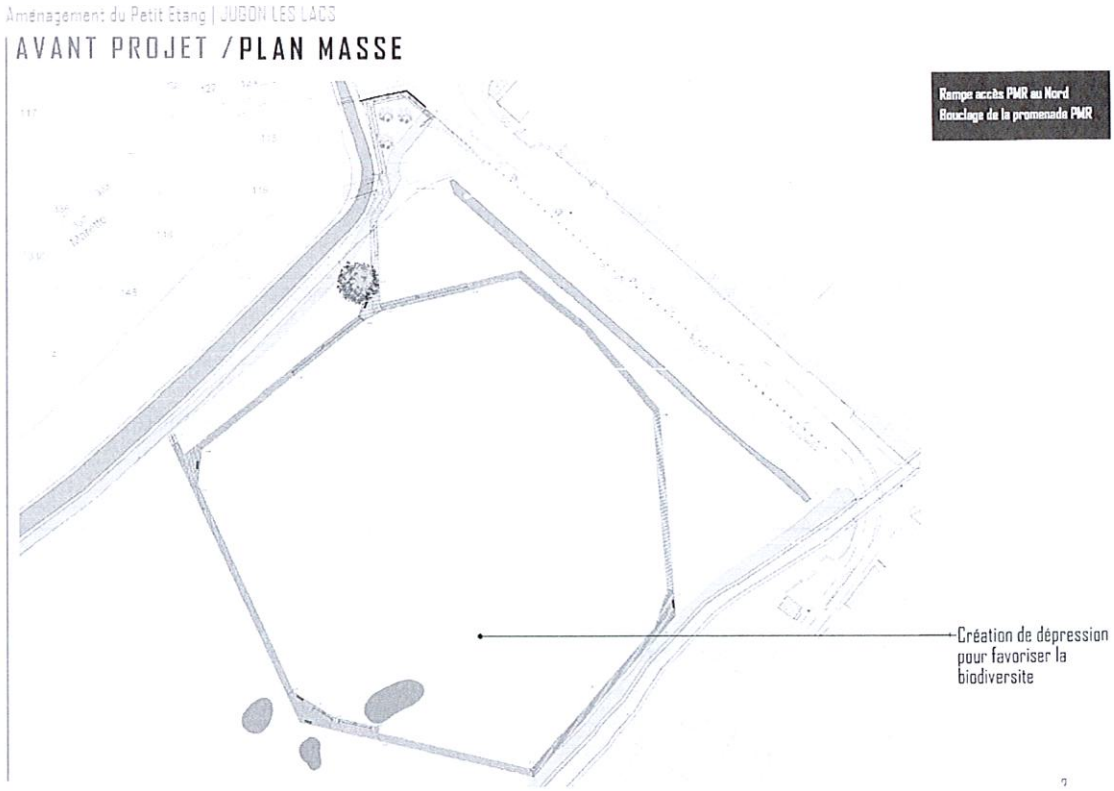
Secrétaire de séance : Patrick MENARD

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_126-DE

CM 02.07.2026	Aménagement du petit-étang : approbation du projet et demande de subvention à la Région	**Délibération n°2026-126**

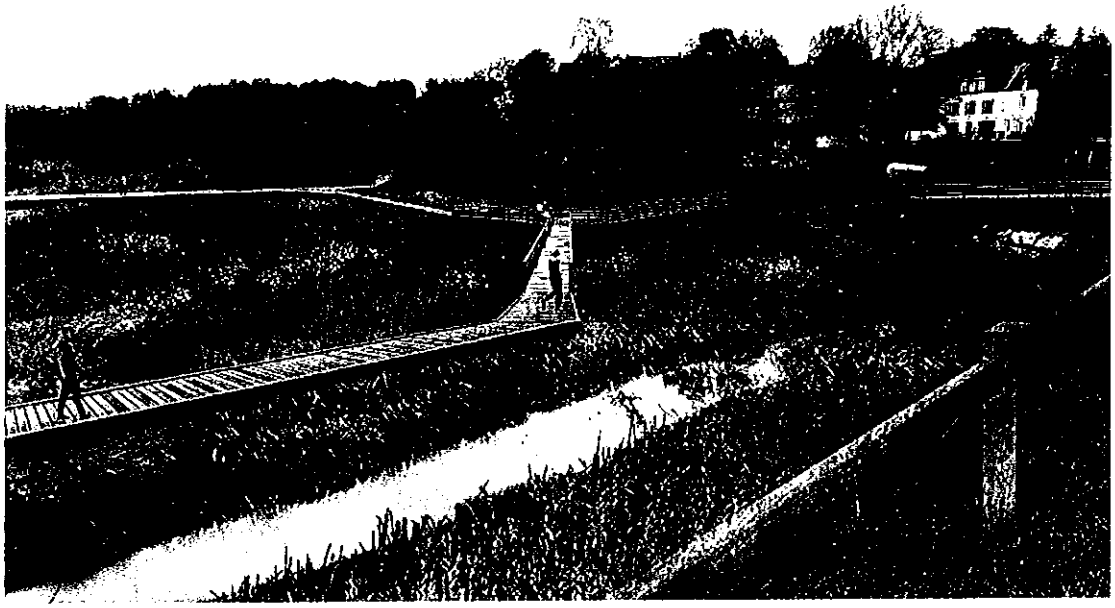
Rapporteurs : David AILLET et Adeline BRIVE

Monsieur Davil AILLET présente l'avant-projet d'aménagement du petit étang, joint en annexe à cette délibération.

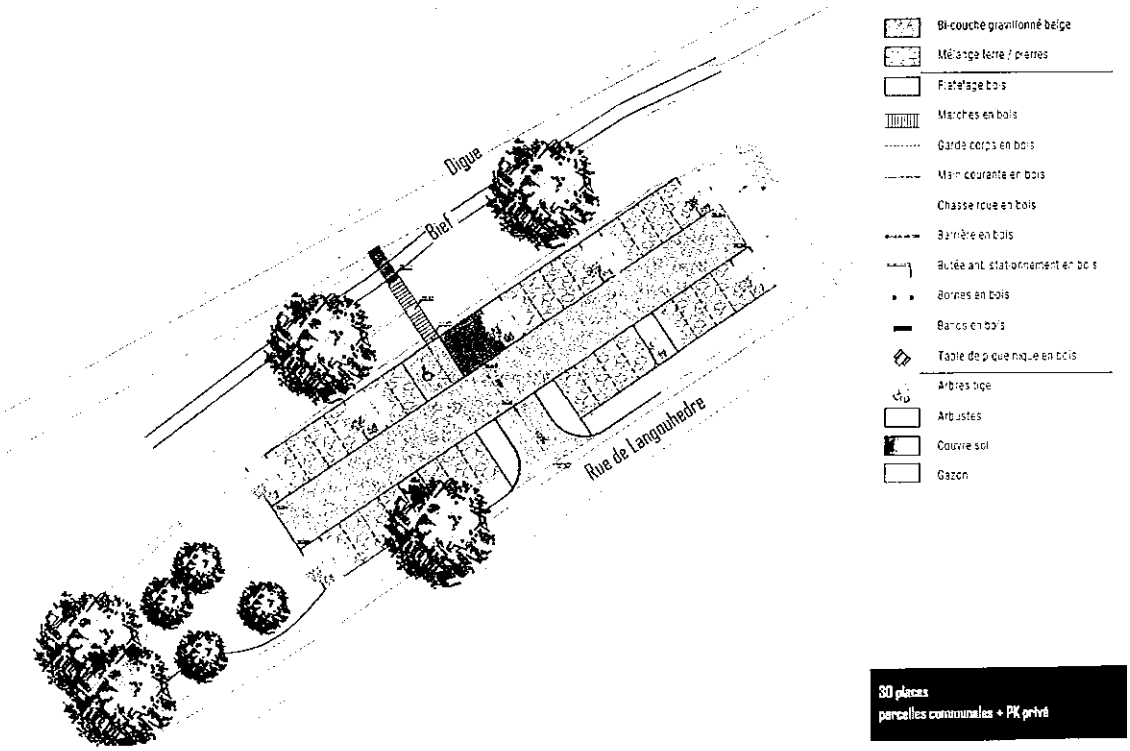




Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_126-DE



AVANT PROJET / **PARKING : SOLUTION 2**



Madame Adeline BRIVE précise que la commune porte ce projet d'aménagement du petit étang dans un souci d'améliorer le cadre de vie de la commune et de participer à son échelle, à l'adaptation de son territoire face au changement climatique.
Le projet se déroule en plusieurs phases : des études de scénarios portées par un Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), l'acquisition des parcelles nécessaires à l'aboutissement du projet, la contractualisation avec un maître d'œuvre pour proposer un projet définitif. Ce projet retenu

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260702-DE_2026_126-DE

comprendra des opérations préalables de terrassements et de revêtements des sols, la mise en place d'un platelage, de mobilier urbain, des plantations avec une volonté forte de rendre cet aménagement accessible à l'ensemble des personnes quel que soit leur situation.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en € HT		**Recettes en €**			
Postes de dépenses	Montant en €	Financeurs	Montant en €	%	Statut
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	38 830.00	Région Bretagne	120 000.00	17.5 %	Attribuée
Acquisition de parcelles	194 989.76	DETR/DSIL	136 941.25	20 %	Sollicitée
Maître d'Œuvre	21 362.50	Fonds vert	205 411.88	30 %	Sollicitée
Terrassement – revêtements de sols	45 561.00	Agence de l'eau	53 215.00	7.5 %	Attribuée
Platelage - mobilier	364 384.00	CD22 Etude des scénarios	7 766.00	1 %	Attribuée
Plantations	19 579.00	CD22 Acquisition foncière	12 033.00	2 %	Attribuée
		Autofinancement	149 339.13	22 %	Attribuée
TOTAL	684 706.26	TOTAL	684 706.26	100 %	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide

- **D'autoriser le projet d'aménagement du petit étang**
- **De valider l'avant-projet tel que proposé en retenant la solution 2 pour le parking, ainsi qu'en demandant une variante au mélange terre/pierres de l'entrée nord par un béton imprimé**
- **De solliciter la Région dans le cadre du programme Bien Vivre en Bretagne 2023-2025 pour un montant de 120 000 €**
- **De solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL, en reportant ce dossier sur l'exercice 2027, pour un montant de 136 941.25 €**
- **De solliciter l'Etat au titre du Fonds vert 2026 pour un montant de 205 411.88 €**
- **De valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN

